SSIAP 3

Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à à Personnes

PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG Durée de la formation : 216h
Prochaine session : (voir devis) Durée totale avec examen : 224h
Délai d'accès : 2 semaines environ Effectif : 10 participants maximum

PRE-REQUIS

Attester d'une aptitude médicale physique spécifique adaptée

Diplôme de niveau quatre minimum (BAC)
ou validation des acquis de l'expérience (VAE) donnant un niveau 4 ou SSIAP 2 avec trois ans d'expérience dans la fonction de Chef d'Equipe de sécurité incendie

Avoir une qualification AFPS ou PSC1 ou PSE (de moins de 2 ans) ou SST en cours de validité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

(certificat médical de - de 3 mois)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le stagiaire aux fonctions de chef de la sécurité

I/ LE FEU ET SES CONSEQUENCES – 12h

Le feu
Comportement Au Feu
La Réglementation Incendie

II/ LA SECURITE INCENDIE ET LES BÂTIMENTS – 65h

Matériaux de construction
Etudes De Plans
Outils D'analyse : Le CL.I.C.D.V.C.R.E.M.

III/ REGLEMENTATION INCENDIE – 70h

Organisation générale de la réglementation
Classement des bâtiments
Dispositions constructives et techniques
Moyens de secours
Visites

Notions Relatives A L'accessibilité Des Personnes Handicapées : Les dispositions règlementaires

IV/ GESTION DES RISQUES – 23h

Analyses Des Risques
Analyse des risques
Réalisation des travaux de sécurité
Documents administratifs

V/ CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT – 6h

Information de la hiérarchie
Veille Réglementaire

VI/ CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ – 6h

Commissions De Sécurité
Registre De Sécurité

VII/ MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE – 26h

• Organiser le service :
Recrutement
Missions

Equipements
Organiser les rondes
Documents du service
Calculer les effectifs
Exercer la fonction d'encadrement
• Notions de droit du travail
• Le CHSCT :
Les institutions représentatives du personnel
La procédure de licenciement
Le tribunal des prud'hommes
Budget Du Service Sécurité
Fonction Achat
Fonction maintenance

VIII/ BUDGET DU SERVICE SECURITE – 8h

Suivi budgétaire
Fonctions achat et maintenance

SSIAP 3

Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à à Personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES

Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM de l'examen. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations de l'annexe IX de l'arrêté SSIAP du 2 mai 2005 modifié.

Extincteurs (eau, poudre, Co2) si possible en coupe
Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc …)

EXAMEN et CONDITIONS DE VALIDATION

Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc…) Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement Un clapet coupe-feu équipé
Justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel (station feu, aire de feu)
Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement) Emploi du téléphone (réception, appel)
Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation , traitement)
Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM.

EPREUVE ECRITE 1

QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (1 heure)

EPREUVE ECRITE 2

Rédaction d'un rapport, à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1ère catégorie avec plusieurs activités. (2 heures)

EPREUVE ORALE

Devant un jury (15 mn)

Formeo 13– Enregistrement 93.13.12486.13 - SIRET 910 895 259 00026- APE8559 A

AUTORISATION CNAPS : FOR-013-2023-10-03-20180667173 - MJ V102018

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »